

REGLEMENT CHAMPIONNATS MIDI PYRENEES 2015

Règlement Général

Art.1

La Ligue Motocycliste Midi Pyrénées met en compétition les Championnats de Moto Cross 2015 suivants :

Poussin

Ouvert aux licenciés NJ1-NJ2-NJ3 âgés de 7 à 12 ans **de toutes les Ligues** avec des motos d'une cylindrée de **50 à 65 cc.**

Benjamin

Ouvert aux licenciés NJ2-NJ3 âgés de 9 à 12 ans **de toutes les Ligues** avec des motos d'une cylindrée de 85 cc.

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours Guidon d'OR obligatoire

85 cc

Ouvert aux licenciés NJ2, NJ3, NCO, LUE et INJ âgés de 12 à 15 ans de **toutes les Ligues** avec des motos d'une cylindrée de 85cc maximum.

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

125 2 TEMPS

Ouvert aux pilotes NJ3, NCO, LUE et INTER de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées. Cylindrées imposées : Classe 125 2 temps

PRESTIGE

Ouvert aux pilotes NCO, LUE, INTER de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées

Cylindrées imposées : de 123 à 500 2 temps et 175 à 650 4 temps

Challenge LMMP

Ouvert aux pilotes NCO, de la Ligue Motocycliste Midi Pyrénées p

Course Sur Prairie – Toutes catégories

Généralités

Le titre de Champion sera porté durant toute la saison suivante (plaque rouge N° 1 si même catégorie). Tous les clubs de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées, organisant une épreuve de Moto Cross, Side-car Cross ou Quad Cross devront organiser une épreuve de Championnat de Ligue sur chaque manifestation, excepté Elite, Mondial ou Europe. Un Club ne pourra organiser 2 années consécutives dans la même catégorie, sauf entente avec les autres Clubs. Les Clubs ne pourront faire la publicité d'une finale de Championnat, la Commission se réservant le droit d'ajouter de nouvelles épreuves. Les numéros seront attribués, par demande auprès de la Ligue, pour tous les pilotes moto cross et pour toutes les catégories, **numéros à deux chiffres pour les cylindrées inférieures à 125.**

Lors de la première épreuve, les pilotes désigneront leur représentant et le communiqueront au délégué de l'épreuve.

Les Clubs devront envoyer les horaires, la liste des pilotes et le règlement particulier au(x) Délégué(s), au Directeur de Course et au(x) Commissaire(s) Technique désignés, .

Le Directeur de course et les Commissaires sportifs seront désignés par la ligue, si l'épreuve nécessite un Directeur de course Adjoint celui-ci sera désigné par le club.

Toute clause inscrite dans un règlement particulier d'une manifestation en contradiction de notre règlement sera caduque et non avenue. Une amende de **250 Euros** sera infligée par la Commission aux Clubs qui n'auraient pas fait l'effort de combattre la poussière.

COUPE DES REGIONS DE FRANCE

- La Commission sélectionnera les pilotes. Un pilote refusant sa sélection ne pourra participer à une quelconque épreuve à la même date. Article 8 du Championnat de FRANCE.

Art.2 - Coureurs admis

Le Championnat Midi Pyrénées est réservé aux pilotes licenciés dans un club de la L.M.M.P et des autres Ligues pour les championnats Poussin, 85cc. Tous les coureurs qui enverront leur demande d'engagement dans les délais de l'Art.3 (sauf Challenge) devront être acceptés .. Tout pilote devra être en possession de son numéro de course sur son maillot ou dossard.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'EPREUVE.

Art.3 – Engagements championnat de ligue

Les engagements aux divers championnats de ligue sont gérés uniquement par la ligue et se feront en ligne sur le site LMMP.fr avec paiement par CB

jusqu'à J- 15 avant la manifestation, **40 € dont 28 € pour le club pour le Moto Cross (transpondeur compris), et 45 € dont 33 € pour le club pour les Courses sur Prairie (transpondeur compris),** . Passé ce délai, **56 € (sauf challenge)**. Les engagements seront clos à J- 3 Les pilotes absents devront s'excuser auprès du Président de la Commission et **lui adresser, un certificat médical original, ceci 24 heures** maxi après l'épreuve. Si 20 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est insuffisant, le plateau pourra être complété avec des pilotes hors ligue de même cylindrée. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15 € sera retenue. Caution transpondeur de 200 € par chèque libellé à l'ordre de la LMMP. **Tout transpondeur non restitué dans les 5 jours, le chèque de caution sera encaissé.**

(renvoyer le transpondeur au Président : Guy ABADIE le Syndic 32550 St JEAN LE COMTAL)

Le prix des engagements club des courses annexes est libre

Art.4 - Essais

Ils devront avoir lieu, en 2 séances de 10 mn pour les poussins et benjamins et 15 ou 20 minutes pour les autres, espacés d'un minimum de 20 minutes. Tout pilote n'ayant **pas PRIS PART AUX ESSAIS** , se verra refuser le départ de la course. **Les cinq dernières minutes de la première séance libre seront consacrées aux tests de départ (SAUF CHALLENGE les cinq premières)**. L'ordre d'entrée pour les essais chronométrés se fera suivant le classement provisoire.

Art.5- Ordre d'appel sur la grille de départ

Tous les pilotes devront passer par des essais chronométrés qui détermineront l'ordre de sortie pour les manches y compris les hors classement. Ces essais chronométrés se dérouleront lors de la deuxième séance d'essais. **(sauf challenge)**.

Dès que la procédure de départ est engagée, l'accès au parc d'attente est fermé et les retardataires sont exclus de la manche.

Art.6: PARC FERMÉ / DÉPART

Pilotes et machines devront impérativement être présents **en parc fermé 5mn avant leur heure de départ** et les pilotes arrivés en retard rentreront en dernier sur la grille. L'heure officielle étant celle de la pendule à l'entrée du parc fermé. Les départs seront donnés pour toutes les épreuves à l'aide d'une herse de départ homologuée, à l'exclusion de tout autre moyen.).

Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant le baisser de la herse, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres. Les Commissaires Sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ :

Seuls les pilotes ont le droit d'accès derrière la grille et préparer leur place de départ dans ce périmètre ce ci sans utiliser d'outil. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille.

Art.7 - Courses

Les Championnats se dérouleront sur un maximum d'épreuves, chacune de 2 manches de 10 mn + 1 tour pour les poussins et benjamins, 2 ou 3 manches de 15 mn plus 1 tour pour le 85cc, 15 minutes plus 1 tour pour le Challenge LMMP et 10 minutes plus 1 tour pour le **Trophée**, 20 mn plus 1 tour pour les 125 2 Temps et Ligue PRETIGE. Il devra être prévu une manche de consolation pour les non qualifiés (minimum 20 pilotes).

L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIES (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).

Art.8 - Classement

Chaque manche est considérée comme une course en soi et attribue les points suivants :

	Points		Points		Points		Points
1	25	6	15	11	10	16	5
2	22	7	14	12	9	17	4
3	20	8	13	13	8	18	3
4	18	9	12	14	7	19	2
5	16	10	11	15	6	20	1

Tous les pilotes classés à partir du 21^{ème} marqueront 1 point. (sauf Challenge) sous réserve d'avoir effectué 50% du nombre de tours du premier.

Concurrence de date

Tout pilote participant à un championnat, de France coupe ou course FIM ou FIM Europe en concurrence de dates avec un Championnat de Ligue **de Motocross**, se verra réattribuer des points en championnat de Ligue. (moyenne sur les manches ligue)

Ce calcul se fera au prorata de la totalité des épreuves courues par le pilote en ligue . Ces points seront rajoutés quelques jours avant la finale du Championnat de Ligue auquel il est régulièrement engagés, s'il n'y a pas concurrence de dates pour la finale, sinon ce rajout se fera dès que les résultats seront officiels.

Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir participé au minimum à 50% des épreuves ligue .

Il y a concurrence de dates lorsqu'il y a incapacité matérielle et physique d'être sur les deux épreuves en même temps.

. **Les pilotes devront envoyer au Président de la Commission, la feuille de leurs résultats.** En cas d'ex æquo, la dernière manche sera prépondérante. Pour le classement général final, on additionnera les points marqués dans la totalité des manches. En cas d'ex æquo, on prendra les meilleurs résultats de manche jusqu'à obtenir une différence, en dernier ressort le premier meilleur résultat sera prépondérant.

Art.9 - Contrôle des épreuves

Chaque épreuve sera contrôlée par 1 ou des délégués de la Ligue, auquel le Club organisateur devra remettre un laissez-passer pour accéder à n'importe quel point du circuit. Le chronométrage sera assuré par le Collège Chronométrage de la LMMP. **Un photocopieur avec un responsable doit être disponible pour communiquer les résultats (pénalité de 200€).** 1 ou 2 Commissaires Techniques désignés par le Collège Officiels de la LMMP officieront sur chaque épreuve et un **emplacement abrité** doit leur être réservé. Les Organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ. Les machines y seront marquées ou plombées avant le **DEBUT des ESSAIS**. Un pilote pourra faire contrôler 2 machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera 5 minutes avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra différencier les 2 machines. En cas d'absence de celui ci, le Délégué sera apte à prendre toutes décisions concernant le contrôle technique. A l'arrivée des finales, les cinq premiers de chaque manche devront OBLIGATOIREMENT mettre leurs machines en parc fermé durant 30 minutes après la proclamation des résultats. La cylindrée pourra être contrôlée sur réclamation d'un pilote (par écrit accompagné d'une caution de 75 €) ou simple décision du Délégué. Un contrôle sono métrique sera effectué lors du contrôle technique

Art.10 - La Ligue Motocycliste récompensera les 3 premiers de chaque Championnat de LIGUE et du Challenge LMMP lors d'une journée qu'elle organisera. Les pilotes absents non excusés ne pourront prétendre à leur coupe, celle ci restera acquise à la Ligue.

Art.11 - La Commission pourra en cas de besoin, modifier en cours de saison, le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière. Pour la remise des coupes en fin de manifestation, il est demandé aux pilotes de monter sur le podium dans une tenue correcte.

Art.12 - Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Moto Cross de la FFM sont applicables.

Art.13

AUTORISATION pour le Minivert :

Les demandes d'autorisations pour le Minivert devront parvenir au Président de la commission au plus tard le **05/03** passé cette date les autorisations seront données s'il reste des places.

- CLASSES :

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 1	de 65 jusqu'à 85cc			
Classe 2 - MX 2	100cc	150cc	175cc	250cc
Classe 3 - MX 1	151cc	250cc	251cc	450cc
Classe 4 - MX 3	251cc	500cc	451cc	650cc
Side-Car	350cc	750cc		1000cc
Quad	85cc	750cc	250cc	750cc

8.4 – PLAQUES NUMEROTEES :

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

Motocross

- ◆ P 65 cc plaque BLEUE/numéros BLANCS
- ◆ 85cc plaque, BLANCHE/numéros, NOIRS
BLEUE pour les BENJAMINS N° BLANCS
- ◆ 125cc 2tps plaque NOIRE/numéros BLANCS
- ◆ Classe 2 plaque NOIRE/numéros BLANCS
- ◆ Classe 3 plaque BLANCHE/numéros NOIRS
- ◆ Classe 4 plaque BLANCHE/numéros NOIRS
- ◆ Quad plaque VERTE/numéros BLANCS

MOTO CROSS

Art.1 - Les numéros seront attribués suivant l'article 1 du Règlement général et non par les CLUBS

Art.2 - Les championnats de Ligue se dérouleront de la manière suivante :

Catégorie Poussin

2 manches de 10 minutes + 1 tour -

Catégorie 85cc

2 ou 3 manches de 15 minutes + 1 tour

Catégories 125 2 Temps et PRESTIGE

2 ou 3 manches de 20 minutes + 1 tour

CHALLENGE LMMP 125 2 temps, open, vétérans + 36 ans

2 manches de 15 minutes + 1 tour

Art.3 – Le nombre de qualifiés par épreuve correspondra à la capacité du circuit

Art.4 - Un pilote pourra faire deux championnats avec une moto de cylindrée correspondante à la catégorie, ceci en marquant des points.

Art.5 - L'organisateur devra récompenser les trois premiers de chaque catégorie

-3 Premiers Poussins 50cc

-3 Premiers 65 cc

-3 Premiers 85 cc Benjamins

-3 Premiers 85 CC Minimes Cadets

- PRESTIGE un podium par cylindrée MX1-MX2, **tout ceci en prenant en compte les hors classement.**

-Challenge 3 Premiers par catégorie vétérans un 2 ème Podium pour les + de 50 ans si + de 5 .

Art.6 - Le départ des manches se fera suivant les essais chronométrés.

Art.7 - En fin de saison, un titre de Champion de Ligue sera attribué par Championnat ou Challenge. En PRESTIGE, classement et podium séparé par cylindrée.

Art.8 - Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, se référer au règlement général.

Art.9 - Il est demandé aux pilotes de respecter la réglementation FFM ainsi que la couleur des plaques et la taille des numéros.

Art.10- Les Mini Motos sont interdites dans l'enceinte de la manifestation sous peine de sanction

Art.11- Equipements du pilote conformément aux règles FFM (Voir annuaire FFM). **Le tapis de sol est obligatoire** **Le pilote sera responsable de son équipement après être passé au contrôle technique.**

Challenge LMMP

Art.1 - La Ligue Motocycliste Midi Pyrénées parraine un Challenge LMMP réservé aux pilotes NCO, de la Ligue Midi Pyrénées sur un maximum d'épreuves se déroulant la veille des manifestations tout en respectant le cahier des charges. Les Clubs doivent organiser le même jour, les catégories suivantes :

125 cc 2 temps – Open 1 et 2 + de 140 cc et Vétérans – Cylindrées libres – Age des pilotes + de 36 ans. Pour la catégorie Open, les essais chronométrés détermineront les séries 1 et 2 à égalité de pilotes.

Art.2 - Sont exclus de ce challenge tout pilote étant sur la liste de notoriété (Pilotes ayant une lic NCA en 2014 ou ayant marqué des points en championnat MX en 2013, et les 5 premiers cadets) Voir liste sur site de la Ligue.

Art.3 - Droit d'engagement 40€ transpondeur compris. Caution transpondeur de 200 € par chèque libellé à l'ordre de la LMMP, voir Art.3 du règlement général.

Art.4 - Les premiers engagements suivant la capacité du circuit, reçus par série seront pris en compte,

Art.5 - Chaque participant doit apposer sur le haut de la plaque avant de sa moto, le sticker du Challenge qui lui sera remis lors du contrôle technique sans le découper.

Art.6 - L'attribution des points se fera sur le classement des manches de la journée. Voir cahier des charges.

Art.7- Seront récompensés en fin de saison, les trois premiers de chaque catégorie et les plus de 50 ans en vétérans si + de 5.

Art.8 – Calendrier des épreuves : Consulter le site de la LMMP

Art.9- Seront récompensés en fin de saison, les trois premiers de chaque catégorie.

Course sur Prairie

Art.1 - La Ligue Motocycliste Midi Pyrénées organise, un Championnat de Course sur Prairie, sur un minimum de 2 épreuves inscrites à son calendrier.

Licenciés admis : NJC– NCO – INTER et L J hors classement.

Cylindrées : 50 – 65 – 85 – 125 – + de 125 – QUAD

Art.2 - Droit d'engagement de 45€

Art.3 - Les courses sur prairie se dérouleront en circuit fermé, sur un terrain plat, ne comportant aucun obstacle, ni virage relevé, ni partie bitumée, ni saignée le long de la piste. La longueur de la piste devra être comprise entre 800 et 3000 mètres. Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur la piste est de 20 (10 pour les Quads) pour une piste de 800m, plus 2 pilotes par 100m ou fraction de 100m, avec un maximum de 40 (30 pour les Quads). Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%. La longueur de la ligne de départ doit être de 80 mètres maximum. La grille de départ **obligatoire** doit avoir une largeur permettant de disposer d'au moins 20 places solos + 1 mètre de sécurité de part et d'autre, soit une largeur de 22 mètres.

Art.4 – Les machines admises seront de type tout terrain.

Art.5 – La durée des manches est fixée à :

8 minutes + 1 tour pour toutes les catégories

Maximun 3 manches par catégorie.

Art.6 – Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

Art.7 – Seront récompensés en fin de saison, les 3 premiers de chaque catégorie, à savoir :

NCJ, NCO 125 et + de 125cc et QUADS s'il y a au moins deux épreuves.